



**AVIS**

**CCE 2019-2500**

**Le Rapport annuel du Conseil national  
de la productivité**

**CCE**  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
**CRB**







**Avis**  
**portant sur le Rapport annuel du Conseil national de la**  
**productivité**

**Bruxelles**  
**16-12-2019**

## Saisine

L'article 4 de la loi du 25 novembre 2018 portant création du Conseil National de la Productivité prévoit dans son paragraphe 2 que les études et les rapports de cette institution puissent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil central de l'économie, préalablement à leur publication. Si ce dernier souhaite formuler un avis, cet avis sera joint en annexe lors de la publication de l'étude ou du rapport.

Le rapport annuel 2019 sur la productivité a fait l'objet d'une présentation au Conseil central de l'économie le 22 novembre 2019. À l'issue de cette présentation, la sous-commission « Conseil de la productivité » a rédigé le présent avis.

Le projet d'avis du Conseil Central de l'Economie portant sur le rapport annuel du Conseil national de la productivité de décembre 2019 est adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière le 16 décembre 2019, après un vote à distance.

## 1 Considérations préliminaires : Importance de l'appropriation des questions de productivité et de compétitivité

Le Conseil Central de l'Economie (CCE) tient à rappeler que la mise en place de conseils nationaux de la productivité au niveau de l'Union européenne<sup>1</sup> pour suivre les évolutions et alimenter le débat national dans le domaine de la productivité et de la compétitivité doit notamment permettre l'appropriation des politiques au niveau national et l'enrichissement des connaissances sur lesquelles s'appuie la coordination des politiques économiques dans la zone euro et l'Union européenne.

C'est dans cette perspective que dans son avis de mars 2017<sup>2</sup>, le CCE estimait qu'une appropriation large et effective fondée sur une discussion permanente avec les interlocuteurs sociaux et les instances du dialogue social est indispensable pour que la stratégie voulue d'un débat sur la productivité et la compétitivité puisse générer une implication réelle de leur part et orienter de manière judicieuse les politiques en ces domaines à tous les niveaux de décision.

Le CCE a une pratique longue et utile de dialogue sur le thème de la compétitivité et sur les déterminants de l'évolution de la productivité, notamment dans le cadre de la loi juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité de 1996 et révisé en 2017. A cet égard, la présence du secrétariat du CCE au Conseil national de la productivité (le CNP) et la perspective d'établir des rencontres régulières avec le Conseil national de la productivité sont importantes. Elles donnent l'occasion aux experts du CNP de confronter leurs analyses avec le point de vue des interlocuteurs sociaux sur les différentes thématiques examinées. En corolaire, le CNP a l'opportunité de connaître les résultats du dialogue social qui se déroule dans notre pays qui impactent la conduite de la politique socio-économique du pays.

Le ralentissement des gains de productivité donne lieu à de nombreux débats sur les causes et sur les moyens de sortir de cette atonie. Pour le CCE, le défi sociétal consiste à soutenir des gains de productivité tout en veillant, grâce à l'apport du dialogue social à tous les niveaux de décision, à ce qu'ils aient un impact positif sur la prospérité de la population, le renforcement de la cohésion sociale et la soutenabilité environnementale. Les gains de productivité représentent une condition nécessaire mais non suffisante à l'amélioration de la compétitivité. Ils sont le fondement d'une amélioration des revenus réels, de baisses des prix relatifs et d'un accroissement de recettes fiscales pour le gouvernement. Grâce aux gains de productivité, les entreprises peuvent aussi accroître leur

---

<sup>1</sup> <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10083-2016-INIT/fr/pdf>

<sup>2</sup> <https://www.ccecrb.fgov.be/dpics/fichiers/fr/doc17-670.pdf>

rentabilité, laquelle est déterminante pour les investissements futurs. Ces différents éléments sont nécessaires pour qu'une augmentation de la productivité puisse donner lieu à une amélioration de la compétitivité.

Des domaines importants analysés par le CNP relèvent en Belgique de la responsabilité partielle ou exclusive des Régions ou des Communautés. Dans le cadre de sa mission, le CNP pourrait faire preuve de l'ouverture nécessaire pour connaître et discuter les analyses menées par les instances du dialogue social des entités fédérées. Les différents Conseils économiques et sociaux du pays ont une expérience en ces domaines. Ils sont aussi le lieu privilégié pour assurer une meilleure diffusion de l'information entre les différents niveaux de pouvoir, une plus grande transparence et rechercher le consensus entre les interlocuteurs sociaux sur les politiques à mener.

## **2 Le rapport du Conseil national de la productivité**

L'objectif du premier rapport annuel est de définir l'état de la connaissance sur la productivité et la compétitivité. Il doit permettre d'en apprendre davantage sur les sources de la croissance de la productivité et identifier les causes de son ralentissement.

Pour le CCE, il est essentiel que le rapport annuel du CNP rassemble l'état du consensus entre ses membres sur le diagnostic et l'analyse des enjeux politiques en matière de productivité et de compétitivité.

## **3 Les concepts de compétitivité et productivité**

Pour le CNP, la compétitivité est caractéristique d'« une économie capable de produire une croissance durable et inclusive du niveau de vie ». En d'autres termes, une économie capable de réaliser une croissance économique suffisamment soutenue pour permettre d'assurer l'inclusion sociale, le respect de l'environnement et la viabilité financière. Ce n'est pas le cas, par exemple, si la croissance s'accompagne d'un endettement intérieur et extérieur excessif et d'une hausse des charges d'intérêts, qui menacent le niveau de vie futur.

La définition de compétitivité définie par le CNP se rapproche de la définition du CCE telle qu'elle est exprimée dans le Rapport Emploi Compétitivité. Il s'agit d'une définition large qui va au-delà des questions de productivité. Le CCE rappelle l'importance de veiller à la cohérence des concepts employés, notamment pour éviter les possibles interférences avec la loi de 1996 en vertu de laquelle la formation des salaires et les négociations collectives y afférentes relèvent de la compétence exclusive des interlocuteurs sociaux.

Ces clarifications sur les concepts et la réaffirmation des prérogatives des interlocuteurs sociaux sont importantes aussi dans la perspective des contacts noués par les conseils de productivité de l'ensemble de la zone euro afin de procéder à des échanges de vues et de bonnes pratiques. Elles permettent également d'encourager les discussions sur la productivité et la compétitivité dans les Etats membres, tout en tenant compte des dimensions plus larges de la zone euro et le pilotage de la coordination des politiques socio-économiques voulue par le Semestre européen.

Le rapport du CNP est en ligne avec le CCE lorsqu'il considère que la croissance de la productivité est une condition nécessaire à la fois pour que (1) les travailleurs et les investisseurs profitent des avantages de la croissance économique et (2) pour être en mesure de dégager les marges budgétaires permettant d'élargir la palette des choix politiques possibles et ainsi relever les grands défis de notre temps, tels que le vieillissement de la population et le réchauffement climatique.

## 4 Les constats

La deuxième partie du rapport du CNP analyse les performances de la Belgique en termes de productivité. La Belgique, comme l'ensemble des économies avancées, a enregistré un ralentissement généralisé de la croissance de la productivité, et ce dès le début des années 2000. Il a cependant été plus prononcé en Belgique que dans l'UE. La croissance de la productivité a été plus vive dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands, ce qui, dans un contexte de tertiarisation de l'activité économique, pèse dans une certaine mesure sur la croissance de la productivité agrégée.

### 4.1 Analyse des niveaux de productivité

Dans la mesure où l'accent est mis sur la croissance de la productivité, le CCE estime qu'une analyse plus poussée pourrait être réalisée par rapport aux niveaux de productivité. En effet, la Belgique pourrait être confrontée à des écarts de croissance de productivité avec ses principaux voisins qui s'expliqueraient par la proximité de la frontière technologique<sup>3</sup>. La "frontière technologique" renvoie à l'utilisation de la meilleure technologie disponible (dans un certain domaine de production) à travers le monde. Un pays qui se situe en deçà de la frontière peut, par imitation des technologies existantes, accroître rapidement sa productivité. Un pays qui, par contre, se situe sur la frontière technologie, doit s'employer à la déplacer par le développement d'innovations.

### 4.2 Traitement statistique

Les différents indicateurs utilisés dans les études et rapports du CNP devraient être définis de la manière la plus précise possible et leurs choix justifiés au regard des concepts visés. Le calcul et l'interprétation des gains de productivité doivent être minutieux et contextualisés, spécialement lorsqu'on procède à des comparaisons internationales et à des analyses des processus à mettre en œuvre ou des comportements des agents socio-économiques. Depuis plusieurs années, l'OCDE et l'Union européenne développent des efforts pour améliorer l'examen et la comparabilité des statistiques de productivité. Ces travaux sont grandement nécessaires dès lors que les données de base restent le principal obstacle au développement d'indicateurs comparables de la productivité. Il est important que les décideurs politiques et les interlocuteurs sociaux soient davantage impliqués dans la façon dont les statistiques disponibles de productivité sont utilisées et dans la manière dont elles peuvent être interprétées.

A ce sujet, le CCE a pris connaissance des problèmes méthodologiques et des difficultés d'accès aux données de haute qualité auxquels le CNP a été confronté. Le CNP a demandé des clarifications à l'Institut des comptes nationaux à la suite d'importantes révisions d'indicateurs de la comptabilité nationale. A la suite de ces clarifications, le CNP indique qu'il examinera dans ses rapports ultérieurs les dynamiques de la productivité pour les différentes régions du pays et branches d'activité. Le CCE souhaite que des analyses particulières soient menées pour les secteurs du commerce, les transports et l'hôtellerie et l'impact du commerce électronique et des achats transfrontaliers.

---

<sup>3</sup> Biatour, B., & Kegels, C. (2008). Les déterminants de l'innovation dans une petite économie ouverte: le cas de la Belgique. Bureau fédéral du Plan (Belgian Federal Planning Bureau), Working Paper, 11-08. et J. De Mulder et H Godefroid, Ralentissement de la productivité : constats et tentatives d'explication, Article publié dans la Revue économique de Décembre 2018

## 5. Leviers de croissance de la productivité

La troisième partie du rapport du CNP identifie les sources de croissance de la productivité, les différents leviers de politique économique qui y sont associés ainsi que les acteurs concernés par leurs mises en œuvre.

Pour renforcer la compétitivité, sans pression excessive sur l'évolution des salaires et/ou de l'emploi et la qualité de l'emploi, il convient selon le CCE de soutenir les gains de productivité basés sur l'innovation et les stratégies d'amélioration des compétences. Il est essentiel que ces politiques soient coordonnées entre les différents niveaux de pouvoir et étroitement associées avec un mix de politiques pour pouvoir déboucher sur un processus vertueux de gains de productivité mis au service du développement de l'ensemble de la société. Ce mix politique concerne notamment les politiques industrielles, commerciales, technologiques, de concurrence, de régulation financière, macroéconomiques, sociales et environnementales. Développer des produits innovants et de nouveaux marchés tels que ceux liés à l'environnement, renforcer la qualité des produits existants, améliorer la qualité des services au début et à la fin de la chaîne de valeur permet aux exportateurs de se soustraire aux pressions concurrentielles des pays à bas salaires et d'accroître leur marge de fixation des prix en devenant aussi moins sensibles aux fluctuations des prix des matières premières.

Au niveau macroéconomique, une industrie plus productive peut également accroître ses parts de marché à l'international, renforçant ainsi la croissance macroéconomique<sup>4</sup>. Pour le CCE, les leviers destinés à renforcer la productivité globale des facteurs doivent jouer un rôle important dans le relèvement des perspectives de croissance de la productivité. La productivité globale des facteurs incorpore ce qui permet d'améliorer la combinaison productive travail/capital, c'est-à-dire le progrès technique au sens étroit (l'innovation), les économies d'échelle, les externalités positives (p.e. knowledge spillovers ou diffusion des connaissances), les améliorations de l'offre de travail, une meilleure gestion, l'amélioration de l'offre de produits, etc. A cet égard, Il est important que les investissements en R&D produisent le plus de résultats économiques possibles, ce qui mérite de retenir l'attention dans de nombreux pays développés et en particulier en Belgique.

## 6. Le CCE invite le CNP à examiner plus en profondeur les problématiques suivantes :

En plus d'aborder la productivité et les facteurs explicatifs de son évolution, le CCE estime que le rapport du CNP pourrait s'enrichir en mettant en évidence les leviers institutionnels et politiques qui orientent les gains de productivité vers une logique d'économie compétitive telle qu'elle est définie par celui-ci, c'est-à-dire dans une logique d'inclusion sociale, de respect de l'environnement et de viabilité financière.

De cette façon, le rapport du CNP accorderait plus d'importance à la diversité des leviers à disposition des autorités publiques pour promouvoir la productivité. Il faciliterait, par exemple, la conception d'une politique économique active par les pouvoirs publics à travers plusieurs leviers : orientation des demandeurs d'emploi, investissements verts, soutien à l'innovation et aux clusters, etc.

---

<sup>4</sup>Inversement, l'internationalisation a aussi un effet positif sur la croissance de la productivité. La concurrence internationale crée en effet des incitants à l'innovation ; elle élargit également le marché potentiel et permet ainsi aux entreprises de réaliser des économies d'échelle (et de récupérer de cette façon les frais de l'innovation) ; et l'internationalisation (au sens large) fait en sorte que les entreprises ont accès à des intrants meilleur marché et de meilleure qualité, côtoient des connaissances et des savoir-faire et s'instruisent au contact des entreprises internationales concurrentes et d'autres entreprises de la chaîne de valeur mondiale.

## **6.1 La gouvernance**

Pour le CCE, il est fondamental que la Belgique se dote d'une vision stratégique partagée en matière socio-économique qui donne du sens à l'action des autorités publiques et une perspective aux citoyens et aux entreprises dans un contexte de développements majeurs, tels que des évolutions technologiques (incluant la numérisation de l'économie), la montée de nouveaux concurrents au niveau mondial, les changements climatiques et la décarbonisation nécessaire de l'économie et les changements démographiques. Une telle vision doit se concevoir à travers la coordination des niveaux politiques de notre pays et le respect des spécificités socio-économiques de chaque région. Les différents niveaux de pouvoir doivent mieux utiliser les organes de coordination existants et renforcer la transparence de ceux-ci, notamment vis-à-vis des interlocuteurs sociaux.

Dans cette perspective de vision stratégique partagée, les travaux menés par les interlocuteurs sociaux, notamment dans le cadre de l'élaboration du Rapport emploi-compétitivité, mettent en exergue les objectifs de politique que sont la cohésion sociale, la création de richesse, la soutenabilité environnementale, la soutenabilité des finances publiques et l'équilibre de la balance des opérations courantes, conditions sine qua non pour créer une société prospère et durable.

Les interlocuteurs sociaux ont identifié les défis socio-économiques prioritaires pour l'économie belge qui doivent être traités avant tout, selon eux, par les autorités fédérales et régionales. La transition énergétique vers une économie bas carbone -tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement et des prix compétitifs- et la politique de mobilité plus durable et plus fluide figurent parmi ces défis prioritaires.

## **6.2 Le rôle du secteur public dans le fonctionnement du marché**

Une bonne réglementation réconciliant divers objectifs de façon équilibrée est importante. De nombreuses réglementations visent à atteindre des objectifs économiques, sociaux et/ou environnementaux, de protection des consommateurs et des travailleurs etc. Elles doivent simultanément faciliter l'amélioration des droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens, la protection de la santé et de l'environnement et éviter un impact négatif sur la vitalité des entreprises (Focus « Vers une réglementation qui réalise les objectifs politiques à un coût minimal » du REC 2018-2019).

Pour éviter une concurrence déloyale avec des entreprises étrangères soumises à des législations moins contraignantes dans ces domaines, il est souhaitable de promouvoir une gouvernance et des relations commerciales qui garantissent un level playing field pour les entreprises..

L'avis de la Commission de la concurrence de 2018<sup>5</sup> souligne le rôle important de l'Autorité belge de la concurrence dans la poursuite des pratiques anticoncurrentielles (p.ex. les cartels et les abus de position dominante) et pour contrôler les principales opérations de concentration et de fusion. En comparaison avec les autres pays européens, les moyens mis à la disposition de l'Autorité sont insuffisants pour remplir correctement ses missions. Le CCE plaide pour un renforcement des moyens de l'Autorité belge de la concurrence, en particulier au vu de la nouvelle compétence de l'Autorité, à compter du 1er juin 2020, concernant les abus de position de dépendance économique (B2B) (loi du 4 avril 2019).

---

<sup>5</sup> COMMISSION DE LA CONCURRENCE, AVIS CONCERNANT LA REFORME DU LIVRE IV DU CODE DE DROIT ECONOMIQUE (CCE 2018-1680 DEF MED), 15/06/2018

### **6.3 La transition énergétique**

La transition énergétique vers une économie bas carbone doit permettre de respecter les limites environnementales et les engagements environnementaux de la Belgique tout en garantissant des prix énergétiques compétitifs pour les entreprises sensibles aux prix de l'énergie et en concurrence avec des entreprises étrangères, et abordables pour les citoyens (et plus particulièrement pour les moins favorisés). La transition énergétique et les choix du gouvernement sur le mix énergétique doivent garantir la sécurité d'approvisionnement. C'est à ces conditions que la transition énergétique pourra contribuer, dans le cadre d'une économie mondiale, à la consolidation d'une société durable et d'activités économiques garantissant des emplois de qualité et une croissance de la valeur ajoutée dans l'économie nationale. Dans leur contribution au Plan national Energie climat 2021-2030, les interlocuteurs sociaux balisent les recommandations relatives aux différentes dimensions concernées : la sécurité d'approvisionnement ; un marché européen de l'énergie entièrement intégré ; l'efficacité énergétique et la gestion de la demande ; la décarbonisation ; et la recherche et le développement.

### **6.4 Une mobilité plus durable et fluide**

La Belgique est confrontée à un défi majeur en termes de mobilité plus durable et fluide. L'accessibilité (durable) des zones économiques et résidentielles ne s'améliore pas, en grande partie à cause de l'augmentation constante de la congestion du trafic et d'une offre d'alternatives encore limitée. Les embouteillages freinent la prospérité économique et pèsent sur le bien-être de la population. Ils participent au changement climatique et ont un impact négatif sur la qualité de l'environnement, laquelle est importante pour la santé publique des générations actuelles et futures. Il y a nécessité pour le pays d'élaborer une vision interfédérale de la mobilité comportant des domaines d'actions concrets et bénéficiant d'un large soutien sociétal. L'absence d'une vision interfédérale de la mobilité engendre en effet une politique de mobilité incohérente et inefficace et freine les investissements nécessaires dans l'infrastructure de transport et le développement de l'offre de mobilité. La politique de mobilité durable, doit « poursuivre simultanément les objectifs suivants : donner aux citoyens un accès abordable, sûr et efficace aux biens et services, aux lieux de travail et à la vie sociale; permettre aux entreprises d'accéder de manière concurrentielle, sûre et efficace à leurs matières premières et de fournir leurs biens et services de la même façon et de minimaliser l'impact de la mobilité sur l'environnement et la santé publique » (REC 2018-2019).

Les autres domaines d'action concernent entre autres : une réflexion sur le système de mobilité actuelle et l'intégration des différents modes dans une perspective de développement de la multimodalité, le renforcement de l'attractivité du transport de personnes et de marchandises par voie ferrée, le renforcement du régulateur ferroviaire, le renouvellement des flottes publiques, une plus grande attention pour la mobilité douce, la nécessité d'investissements pour optimiser l'infrastructure de transport ; la mise en œuvre des technologies au service d'une gestion flexible/modulable du trafic et une révision de la fiscalité de la mobilité<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Si un système de redevance kilométrique intelligente est instauré pour tous les véhicules, il doit déplacer la fiscalité de la possession vers l'utilisation d'un véhicule. Plusieurs conditions devront être remplies : le système doit être harmonisé pour l'ensemble du territoire belge sans empêcher les régions d'appliquer des tarifs différenciés ; la redevance doit être fixée en fonction de la congestion, de la pollution atmosphérique et de l'utilisation de l'infrastructure ; il convient d'effectuer une analyse des conséquences sociales d'une telle redevance et des mesures adéquates qui doivent être prises dans ce cadre ; il faut continuer à investir dans les transports publics avec une excellente couverture et une infrastructure adaptée, afin d'offrir une alternative fiable à la voiture individuelle (Avis PNEC, 2019).

## 6.5 Les investissements stratégiques

L'investissement public – dans les infrastructures, la recherche, l'éducation, la santé – est un puissant levier ainsi qu'un pilier du progrès économique et social. Il permet non seulement d'accroître la demande et de créer des emplois aujourd'hui, mais aussi, en catalysant l'activité privée, de soutenir l'innovation et d'améliorer les compétences, d'augmenter la capacité de croissance à long terme de l'économie et de répondre aux besoins des citoyens.

Le CCE observe que le rapport annuel du CNP accorde à l'investissement public un rôle limité. La question de l'intervention publique est traitée principalement à travers l'angle du besoin en infrastructures et du financement dans la R&D. En ce qui concerne ce dernier point, il est important de s'interroger sur une manière plus efficace d'assigner l'aide à la R&D<sup>7</sup>. D'autres investissements sont également indispensables pour améliorer la productivité. Le capital humain, notamment, peut être soutenu au moyen d'investissements dans l'enseignement et la formation continue. Dans l'avis relatif au Pacte national pour les investissements stratégiques, le CCE rappelle que pour profiter au maximum des effets bénéfiques du pacte, celui-ci doit s'intégrer dans une politique économique générale de stimulation de la croissance durable et des investissements privés, de développement de l'emploi et de renforcement du bien-être social. Une hausse des investissements, et en particulier des investissements publics, doit viser à stimuler tant la croissance économique à court terme que la croissance économique potentielle à long terme. Le CCE insiste sur la nécessité d'investissements clé dans l'énergie, la mobilité et l'agenda numérique, mais aussi dans la santé et les soins de santé, l'enseignement, la formation continue, les garderies d'enfants ou encore les dépenses actives pour l'emploi.

## 6.6 L'éducation et la formation continue

Le rapport du CNP relève le rôle joué par l'éducation et la formation dans le processus d'accumulation de capital humain. Ce facteur est essentiel pour stimuler la productivité et la capacité d'innovation. L'accès à une éducation de qualité pour tous est un moyen efficace pour renforcer la cohésion sociale, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'égalité. Le CCE insiste sur l'importance d'une insertion durable sur le marché du travail et, dans ce cadre, sur l'importance des qualifications et compétences pour la sécurisation des parcours professionnels et la réponse aux besoins de recrutement des entreprises. Des moyens suffisants doivent être dégagés pour permettre à chacun l'accès au marché du travail, aux formations et à l'apprentissage tout au long de la vie sans discrimination fondée sur l'âge, l'origine, le sexe ou le niveau d'instruction ou de qualification. A ce sujet, les tableaux de bord présentés dans le focus du REC 2018-2019 sur la « Formation continue » (CCE 2019-2102) reprennent un ensemble de chiffres sur la formation continue (indicateurs financiers et taux de participation)<sup>8</sup>. La participation à la formation continue constitue une responsabilité partagée entre les employeurs, individus et pouvoirs publics.

Les interlocuteurs sociaux identifient une meilleure adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail comme un défi prioritaire pour l'économie (REC 2018-2019). En effet, l'économie belge est confrontée à un problème structurel d'inadéquation sur le marché du travail. D'un côté, de nombreux postes restent difficiles à pourvoir. De l'autre, des groupes spécifiques de la population continuent d'éprouver des difficultés à être intégrés au marché du travail. Ce phénomène se révèle être en Belgique un frein sérieux à l'activité économique et une menace pour la cohésion sociale. En

---

<sup>7</sup> Voir par exemple FPB(2019), Tax Incentives for Business R&D in Belgium – Third Evaluation ([https://www.plan.be/uploaded/documents/201905070904440.WP\\_1904\\_11894.pdf](https://www.plan.be/uploaded/documents/201905070904440.WP_1904_11894.pdf)).

<sup>8</sup> Les tableaux sont disponibles sur: [https://www.ccecrb.fgov.be/dpics/fichiers/2019-10-25-01-43-50\\_doc192102fr.pdf#page=27](https://www.ccecrb.fgov.be/dpics/fichiers/2019-10-25-01-43-50_doc192102fr.pdf#page=27)

outre, il risque encore de s'aggraver en raison des changements technologiques et démographiques et des transformations liées à la transition environnementale auxquels l'économie devra faire face. Le problème d'inadéquation sur le marché du travail reflète un dysfonctionnement de ce marché et des institutions qui l'encadrent (comme le système d'enseignement et de formation, les transports, les organismes de placement etc.), dysfonctionnement qui risque de s'approfondir en raison du contexte technologique, social et démographique changeant et qui constitue une barrière à l'emploi non négligeable pour certains groupes de la population. Relever le défi de l'inadéquation sur le marché du travail implique donc de travailler sur plusieurs domaines, y compris en dehors de ce marché même, en mobilisant tous les acteurs concernés : employeurs, travailleurs, monde associatif et pouvoirs publics. L'objectif visé étant de garantir un développement économique inclusif où la création d'emplois et de valeur bénéficie à toutes et à tous de manière juste.

### **6.7 Le dynamisme entrepreneurial**

Il importe de vérifier, sans pour cela remettre en cause les objectifs qui président à leur établissement que les règles qui régissent l'organisation de l'économie - notamment sur les marchés de produits et le marché du travail ou dans le fonctionnement des administrations publiques - ne constituent pas des freins inutiles à l'émergence de nouvelles activités, de nouveaux acteurs, de nouveaux modes de production, etc. Stimuler l'entrepreneuriat, et en particulier l'entrée de nouvelles firmes à haut potentiel et la sortie des firmes les moins efficaces, peut améliorer la productivité. Ceci s'avère crucial particulièrement pour les services marchands. De plus, une concurrence accrue peut aussi être un incitant supplémentaire à innover, en vue de maintenir son niveau d'efficacité.

A cet égard, le CCE suggère que le CNP examine dans quelle mesure l'adaptation du cadre réglementaire s'impose pour faciliter l'entrée de concurrents potentiels ou la sortie des entreprises peu efficaces, ainsi que pour permettre aux entreprises de se développer et de mettre en place des conditions favorables à l'accroissement de l'efficacité.

Le CNP souligne la présence importante d'entreprises « zombies » qui complique le fonctionnement des entreprises existantes et la création de nouvelles entreprises. Leur manque de moyens financiers les oblige à moins investir dans le progrès technologique, ce qui freine à son tour la croissance de la productivité pour l'ensemble de l'économie. Le personnel de ces entreprises accumule quant à lui un retard technologique étant donné ce manque d'investissement dans l'innovation. Cela soulève plusieurs questions : dans quelle mesure, la législation relative aux faillites, les mécanismes efficaces de détection des risques, les possibilités de restructuration et l'accompagnement social des travailleurs permettent des perspectives économiquement viables et socialement acceptables pour ces entreprises ? Le CCE invite le CNP à se pencher sur ces questions et à aborder le sujet des entreprises zombies avec discernement. Il rappelle que la disparition d'entreprises non productives s'accompagne d'effets négatifs pour les travailleurs et les entreprises concernés qui peuvent s'avérer persistants s'ils ne sont pas pris en charge de manière appropriée. En outre, il signale qu'il peut être préférable de privilégier la réorganisation des sociétés zombies au potentiel de croissance clairement démontré (notamment par le biais d'une acquisition et d'investissements nécessaires pour améliorer leur productivité) plutôt que la sortie directe du marché.

Concernant l'effet de la crise économique et l'impact négatif de la crise financière sur la productivité belge, le CCE estime qu'il conviendrait d'examiner en quoi celle-ci a affecté l'évolution de la productivité belge. Depuis la crise, de nombreuses initiatives ont été prises dans le secteur financier belge dans le but de stimuler des projets positifs visant à rendre l'économie plus durable. Il est important de poursuivre ces évolutions positives et d'éviter que les erreurs du passé ne se reproduisent.

## 6.8 Innovation et diffusion

L'innovation tient une place centrale dans le rapport du CNP de même que dans les travaux du CCE. Tous deux s'accordent sur la nécessité de traduire l'innovation en croissance durable et inclusive. Les innovations sont importantes non seulement pour relever le niveau de vie, mais aussi pour renforcer la cohésion sociale.

Le CCE estime toutefois que le rapport se montre peu explicite sur la formule qu'il met avant pour promouvoir le développement de l'innovation et sa diffusion, à savoir un « *écosystème caractérisé par une culture entrepreneuriale et d'innovation propice au développement de ces innovations dans lequel les interactions entre pouvoirs publics, entreprises et universités ou centres de recherche jouent un rôle essentiel (triple hélice)* ». Il invite le CNP à approfondir davantage ce concept, en explicitant notamment le rôle qui est attendu des différents acteurs et les conditions dans lesquels leurs interactions devraient se produire.

Les travaux du CCE montrent que pour parvenir à une croissance suffisante de la productivité et de l'emploi, il est souhaitable de miser à la fois sur un plus grand nombre d'entreprises, de taille suffisamment grande, qui peuvent créer de nouvelles connaissances et des innovations radicales et ainsi déplacer la frontière technologique. Les travaux du CNP pourraient notamment se pencher sur les questions qui suivent. Quelles sont les causes du manque de valorisation de la R&D en Belgique malgré l'intensité de R&D relativement élevé ? Quel pourrait être le cadre institutionnel propice au développement des innovations garantissant que les facteurs de production se déplacent vers les entreprises les plus productives ?

Le fossé séparant les entreprises les plus productives et les autres pose aussi la question de la diffusion des connaissances et des techniques de production de ces entreprises productives vers le reste de l'économie. Le CCE désire qu'une attention particulière soit accordée à la manière dont la diffusion peut être stimulée.

Certains facteurs inhérents aux processus d'innovation rendent par ailleurs une intervention publique souhaitable. Les risques élevés, les coûts irrécupérables, l'incertitude des marchés, l'impossibilité de s'approprier pleinement les résultats de la recherche et les retombées positives constituent des éléments qui conduisent à des investissements inférieurs à ce qui est socio-économiquement souhaitable.

Pour améliorer la diffusion de l'innovation, il peut être profitable de continuer à stimuler les partenariats entre centres de recherche publiques et le secteur privé en veillant toutefois à un partage juste des profits et des risques qui y sont associés.

## 6.9 Les chaînes de valeur

Le rapport du CNP souligne l'analyse des chaînes de valeur, à côté des études traditionnelles de performances à l'exportation. La productivité tend à être plus élevée dans les entreprises directement intégrées aux chaînes de valeur mondiales. A travers le processus de division internationale de la chaîne de création de valeur, certains services se révèlent étroitement imbriqués dans la production et dans les échanges internationaux de biens industriels. A cet égard, ils constituent un enjeu essentiel de la compétitivité extérieure de l'économie qui méritent l'attention du CNP.

## 7. Le CCE : lignes directrices pour faire face aux défis socio-économiques de la Belgique

Le Rapport Emploi-Compétitivité 2018-2019 identifie les défis socio-économiques à relever par notre pays permettant de promouvoir la compétitivité nationale, telle qu'elle est définie dans le même rapport<sup>9</sup>. Le point de départ des travaux du CCE est l'identification des principaux objectifs politiques que sont la cohésion sociale, la création de richesse, la soutenabilité environnementale, la soutenabilité des finances publiques et l'équilibre de la balance des opérations courantes, conditions sine qua non pour créer une société compétitive.

Le CCE a identifié un certain nombre de défis socio-économiques importants pour l'économie belge. Il s'agit de l'innovation, de l'économie circulaire, d'une sécurité sociale soutenable, de l'adéquation sur le marché du travail, des prix à la consommation et des prix business-to-business, de la transition énergétique vers une économie bas carbone et d'une mobilité durable et fluide.

Le Conseil s'est également attaché à approfondir différents facteurs à mobiliser pour relever lesdits défis. Pour chaque facteur, un « focus » propose des mesures concrètes de politique socio-économique à mettre en œuvre et/ou les principes qui devraient guider cette mise en œuvre. Ces focus concernent la bonne réglementation, la formation continue, le développement de la multimodalité, l'énergie et le climat, le développement des entreprises à forte croissance, l'e-gouvernement.

---

<sup>9</sup> CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2019), *Lignes directrices pour faire face aux défis socio-économiques de la Belgique*, CCE 2019-2100. Disponible sur : <https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/697/>